

République de Côte d'Ivoire
Union - Discipline – Travail



Burkina Faso
Unité – Progrès – Justice



*TRAITE D'AMITIE ET DE COOPERATION
BURKINA FASO - REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE*

TROISIEME CONFERENCE AU SOMMET

COMMUNIQUE CONJOINT

YAMOOUSSOUKRO LE 30 JUILLET 2013

Dans le cadre du Traité d’Amitié et de Coopération entre le Burkina Faso et la République de Côte d’Ivoire, la troisième Conférence au Sommet s’est tenue à Yamoussoukro, le mardi 30 juillet 2013, sous la co-présidence de Leurs Excellences Messieurs Blaise COMPAORE, Président du Burkina Faso et Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d’Ivoire.

Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE était accompagné de Son Excellence Monsieur Beyon Luc Adolphe TIAO, Premier Ministre, Chef du Gouvernement et d’une importante délégation ministérielle.

Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA était accompagné de Son Excellence Monsieur Daniel Kablan DUNCAN, Premier Ministre, Chef du Gouvernement et de l’ensemble des membres du Gouvernement ivoirien.

La liste des deux délégations est jointe en annexe.

La troisième Conférence au sommet a été précédée d’une réunion des experts, d’une rencontre ministérielle sectorielle et d’un Conseil de Gouvernement.

Les deux Chefs d’Etat ont fait l’évaluation de la mise en œuvre des décisions et recommandations de la 2^e Conférence au Sommet tenue à Ouagadougou le 18 novembre 2011.

Au terme de cette évaluation, qui s’est déroulée dans une atmosphère cordiale et fraternelle, ils ont noté avec satisfaction des avancées positives depuis la dernière Conférence, en relevant que des efforts supplémentaires restent à fournir pour consolider les acquis.

Au titre des questions Diplomatique, Politique d’Intégration

1. La Conférence au Sommet s’est félicitée des concertations permanentes qui ont toujours caractérisé les relations au plus haut niveau. Elle a salué le leadership du Président Alassane OUATTARA, Président de la CEDEAO dans la gestion des crises dans la sous-région et dans la mise en œuvre des réformes institutionnelles et politique de la CEDEAO.

A ce titre, elle s’est félicitée de la décision prise lors du 43^{ème} Sommet de la CEDEAO, de lui confier, la mission de conduire la réflexion et l’adoption de mesures visant à la mise en place d’une compagnie aérienne sous-régionale.

2. **Abordant la question des élections**, la Conférence s’est félicitée de la bonne tenue des élections législatives au Togo et des élections présidentielles au Mali. En outre, elle a encouragé les autres pays,

notamment la Guinée Conakry et la Guinée Bissau à privilégier la voie du dialogue dans le processus électoral.

3. **S'agissant de la question de la libre circulation des personnes et des biens**, la Conférence s'est félicitée de la décision de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, de confier à S.E.M Blaise COMPAORE, Président du Burkina Faso, le suivi de la mise en œuvre effective du protocole de la CEDEAO sur la libre circulation des personnes et des biens, le droit de résidence et d'établissement, afin de lever tous les obstacles aux échanges commerciaux et la mobilité des personnes dans l'espace CEDEAO. A ce titre la Conférence a souhaité que le Traité d'Amitié et de Coopération entre la République de Côte d'Ivoire et le Burkina Faso, soit le levier de l'intégration sous-régionale.

Au titre de l'état d'avancement de la mise en œuvre des décisions et recommandations de la deuxième Conférence au Sommet du Traité d'Amitié et de Coopération :

Concernant les chantiers prioritaires :

4. **Sur le projet de l'autoroute Yamoussoukro-Ouagadougou**, la Conférence au Sommet a apprécié positivement l'état d'avancement des études et l'implication de l'UEMOA et de la Banque Africaine de Développement. Le projet devrait être achevé en 2020.
5. **Abordant le Projet de réhabilitation du chemin de fer Abidjan-Ouagadougou-Kaya et son prolongement jusqu'à Tambao**, la Conférence au Sommet a noté avec satisfaction une avancée dans les négociations avec un opérateur économique privé pour la réalisation de ce projet à travers une concession de service public.

En marge du Sommet, les deux délégations ont reçu successivement les groupes Timis et Bolloré pour la réalisation du projet de réhabilitation et de construction de la voie de chemin de fer Abidjan - Ouagadougou - Kaya - Tambao.

Il en ressort un avancement satisfaisant des études effectuées par le groupe Timis, dont les conclusions seront remises aux Autorités des deux pays le 16 août 2013. Sur cette base, les deux Etats ont convenu de se retrouver le plus tôt possible avec les deux groupes et au plus tard en septembre 2013, afin de définir les modalités de leur éventuelle coopération. Ce projet, dont l'urgence a été réaffirmée par les deux Chefs d'Etat, permettra l'écoulement du gisement de manganèse de Tambao vers le port d'Abidjan.

6. **S'agissant de la Boucle ferroviaire Abidjan-Ouagadougou-Niamey-Cotonou**, la Conférence s'est félicitée de l'inscription de ce chantier en tant que projet prioritaire du Programme Economique Régional (PER) de l'UEMOA, du plan Directeur ferroviaire de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et du Programme de Développement des Infrastructures en Afrique (PIDA) de l'Union Africaine (UA).

Elle a noté avec satisfaction les résultats de la 4^e réunion du Comité de Pilotage du projet de la boucle ferroviaire Cotonou-Niamey-Ouagadougou-Abidjan, tenue le 15 Juillet 2013 à Ouagadougou au Burkina Faso, entre les Ministres des Transports de la Côte d'Ivoire et du Burkina Faso et les sociétés PAN AFRICAN et SITARAIL.

Au titre des autres dossiers :

7. **Concernant l'approvisionnement du Burkina Faso en électricité**, la Conférence au Sommet a salué les efforts consentis par la Côte d'Ivoire pour respecter ses engagements quant à la fourniture d'électricité au Burkina Faso. Elle a encouragé la poursuite de ces efforts en vue d'une satisfaction complète de la demande burkinabè en 2013.
8. **S'agissant du Transport des produits pétroliers**, la Conférence au Sommet s'est satisfaite de l'achèvement de la construction du tronçon de pipe-line Abidjan-Yamoussoukro et a noté l'engagement du Burkina Faso à prendre part au capital de la société en charge du Pipe-line sur le tronçon restant, Bouaké-Ouagadougou.
9. **Abordant la question des mines**, la Conférence au Sommet a recommandé que des mesures appropriées soient prises pour lutter contre le phénomène de l'orpaillage clandestin. Elle a relevé que l'activité d'orpaillage doit être mieux encadrée afin de préserver l'environnement physique et social sur les sites d'exploitation.

Elle a recommandé par ailleurs la tenue d'une réunion des Ministres des Etats membres de la CEDEAO, en charge des mines sur l'orpaillage et l'exploitation clandestine du diamant.

10. **En ce qui concerne la Défense et la Sécurité**, la Conférence a noté que le contexte sous-régional actuel, marqué par des actions terroristes, mérite une attention particulière. A cet effet, elle s'est félicitée du dynamisme de la coopération en matière de défense et de sécurité entre les deux pays frères consacré par la signature de l'accord de coopération militaire et de

l'accord relatif à la mise en place d'un cadre de concertation entre les experts et hauts fonctionnaires en charge de la sécurité dans les deux pays.

11. Sur la Coopération administrative et transfrontalière, la Conférence a souhaité que la normalisation de la situation du Mali puisse accélérer le processus de mise en œuvre effective de l'Accord tripartite portant création d'un cadre de coopération triangulaire en faveur du développement des villes/régions frontalières de Sikasso, Korhogo et Bobo-Dioulasso (SKBO ou SIKOBO).

Concernant la question de la matérialisation des frontières, la Conférence a recommandé l'activation de la Commission Mixte Paritaire mise en place après la signature de l'accord y relative.

12. Au titre de la question relative à la Fluidité du trafic et à la libre circulation des personnes et des biens, la Conférence a salué les efforts de réduction des points de contrôle et encouragé la poursuite des campagnes de sensibilisation et des opérations de démantèlement de barrages illicites. Elle s'est félicitée de la signature du Protocole additionnel au Traité d'Amitié et de Coopération portant création du Comité conjoint de suivi de la fluidité du trafic et de la libre circulation des personnes et des biens sur les corridors reliant les deux pays.

A cet égard, elle a souhaité que le Burkina Faso et la République de Côte d'Ivoire puissent poursuivre la mise en œuvre des textes communautaires sur la libre circulation des personnes et des biens prescrits par le protocole de la CEDEAO.

Elle s'est en outre réjouie de la signature de la décision conjointe portant sur la facilitation du commerce, des transports et du transit sur les corridors reliant la République de Côte d'Ivoire et le Burkina Faso.

13. Au titre de l'Economie, de l'Industrie, de l'Artisanat et du Commerce, la Conférence au Sommet a noté avec satisfaction l'adoption d'un mémorandum d'entente dans les domaines de la coopération commerciale, industrielle et artisanale. Elle a salué l'intérêt manifesté par la Banque Mondiale pour soutenir tout programme visant à promouvoir le commerce et à faciliter les échanges entre les deux Etats.

Elle s'est en outre réjouie de l'engagement pris par la Côte d'Ivoire d'œuvrer à la facilitation de l'établissement et du fonctionnement de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso en République de Côte d'Ivoire.

14. Concernant le Tourisme et la Culture, la Conférence a recommandé que des mesures soient prises en vue de la mise en œuvre effective de l'Accord signé le 18 novembre 2011 dans le domaine du tourisme.

S'agissant de la Culture, la Conférence au Sommet s'est réjouie de la qualité de la coopération entre les deux pays, à travers l'existence d'un cadre normatif et la réalisation de programmes d'échanges culturels.

15. **Abordant la question des autres infrastructures routières, ferroviaires et aériennes**, la Conférence au Sommet a encouragé la poursuite des efforts entrepris pour améliorer l'état des axes routiers inter-Etats.
16. **S'agissant de la coopération postale, de la communication, des Télécommunications et Technologies de l'Information et de la Communication**, la Conférence s'est félicitée de la normalisation des relations postales après l'apurement par la Côte d'Ivoire de sa dette au titre des mandats depuis fin 2011.
17. **Au titre de la Communication**, elle s'est réjouie de la signature à Ouagadougou le 25 mars 2013, du Protocole d'Accord dans le domaine de l'information et de la communication dont la mise en œuvre renforcera la collaboration entre les organes de presse des deux pays. Elle a encouragé la poursuite des actions en cours dans le cadre de la migration vers la télévision numérique de terre, ainsi que les échanges d'expériences en matière de régulation des secteurs de la Poste, des Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication entre les deux pays.
18. **Au titre de l'Agriculture, de l'Eau et du Foncier rural**, la Conférence au Sommet a encouragé la poursuite des efforts en matière de réformes législatives et réglementaires sur le foncier rural.
19. **Concernant la Promotion de la coopération agricole**, la Conférence s'est félicitée de la signature d'un Accord de coopération dans le domaine agricole. Elle a en outre encouragé les opérateurs économiques des deux pays à développer des synergies dans la mise en place d'unités de transformation de produits agricoles.
20. **Sur la Production animale et les Ressources halieutiques**, la Conférence au Sommet s'est félicitée de l'adoption de quatre protocoles additionnels au protocole d'Accord de coopération en matière de Production et de Santé animales. Elle a par ailleurs reconnu la nécessité de renforcer la lutte contre la circulation illicite des médicaments vétérinaires.
21. **Abordant la question des Changements climatiques et la Gestion durable des forêts**, la Conférence au Sommet a pris bonne note des différentes initiatives en matière de gestion des ressources naturelles et de conservation des aires protégées. Elle s'est félicitée de l'adoption de l'Accord de coopération pour la conservation des ressources naturelles partagées entre les deux Etats.

22. **Au titre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, de la Solidarité, de la femme et du genre, de l'Emploi, de la Jeunesse, de la Formation Professionnelle, de la Santé et des Affaires sociales,** la Conférence au Sommet a salué l'adoption de l'Accord de Coopération dans les domaines de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, ainsi que les avancées majeures constatées dans la coopération en matière de solidarité, emploi, jeunesse, santé, affaires sociales consacrées par la signature de plusieurs Accords.
23. **Au titre des Accords de coopération,** la Conférence s'est félicitée des efforts conjoints consentis par les deux Etats pour renforcer le cadre juridique de la coopération entre les Ministères sectoriels à travers la signature de dix-huit Accords de coopération dans différents domaines.
24. **Au titre des questions internationales,** la Conférence s'est félicitée de la convergence de vues des deux Chefs d'Etat sur les questions internationales notamment la crise économique, le réchauffement climatique et la criminalité transnationale.

A la fin de la Conférence, les deux Chefs d'Etat se sont félicités des résultats obtenus et ont renouvelé leur satisfaction pour l'atmosphère empreinte de cordialité et de fraternité qui a prévalu pendant les travaux.

Ils ont convenu de tenir la quatrième Conférence au Sommet en juillet 2014 au Burkina Faso précédée de la réunion des Premiers Ministres.

Au terme de son séjour, Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE, Président du Burkina Faso, a renouvelé à son Frère et Ami, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire, au Gouvernement et au Peuple ivoiriens sa profonde gratitude pour l'accueil chaleureux et fraternel, l'hospitalité toute africaine ainsi que les facilités mises à la disposition de sa délégation pendant son séjour.

Fait à Yamoussoukro, le 30 juillet 2013

Pour le Burkina Faso

Pour la République de Côte d'Ivoire

Blaise COMPAORE
Président du Faso

Alassane OUATTARA
Président de la République